PLATEFORME DE RAYONNAGE 5 À 14 MARCHES
Référence : 09897

RESUME

Cette plateforme de travail en hauteur permet d'accéder en toute sécurité aux rayonnages, rack de stockage et aux machines au sein d'un entrepôt, d'un commerce...

En effet, cette plateforme de rayonnage est robuste, fiable et sécurisante. Choisissez la hauteur qui vous convient parmi nos 5 options : 5, 8, 10, 12, 14 marches.

Fabriquée en aluminium en France, la plateforme est conforme au Décret 2004-924, elle possède des stabilisateurs, de
larges marches antidérapantes ainsi qu'un garde-corps sécurisé pour éviter les chutes.

Découvrez toute notre gamme d'EPI, pour vous protéger lorsque vous effectuez des tâches en élévation.

Les points forts :

- Conforme au Décret 2004-924
- Fabriquée en France
- Robuste et stable

DECLINAISONS

Nombre de marches
5
6
8
9
10

11
12
14

DESCRIPTION

Tout savoir sur la plateforme de travail en hauteur

Cette plateforme de rayonnage est idéale pour réaliser de la mise en rayon en élévation de manière très sécurisée.

Équipée de stabilisateurs à réglage millimétrique, la plateforme en aluminium garantie un accès sécurisé aux rayonnages, racks de stockage et machines.

L'accès au plancher se fait par de larges marches antidérapantes de 80 mm de largeur, assemblées par sertissage sur les modèles 4 à 9 marches et par soudage à partir de 10 marches.

À partir de 7 marches, la manipulation est facilitée par la présence à l'avant d'une roue pivotante pilotée par levier.

Cette plateforme de magasinage est équipée de patins chaussants surdimensionnés à l'avant, d'une tablette pour les outils avec espaces de rangement.

L'utilisateur de cette plateforme est protégé grâce à des éléments de sécurité (garde-corps repliables et chaînettes) aussi faciles à mettre en place qu'efficaces.

Enfin, la plateforme dispose de 2 roues pivotantes à frein diamètre 150 mm à l'arrière.

Pour accéder à des rayons de hauteur moins importants, optez pour notre plateforme de rayonnage.

Ce que dit la loi :

Le décret de 1965 est remplacé par le décret n°2004-924 de septembre 2004. Celui-ci stipule qu'il est essentiel de réaliser des travaux temporaires en hauteur en utilisant un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à assurer la sécurité des employés. Des garde-corps sont utilisés pour prévenir les chutes de hauteur, qu'ils soient intégrés ou fixés de manière sécurisée, rigide et d'une résistance adéquate. Si des mesures de protection collective ne peuvent pas être mises en place, il est nécessaire de garantir la protection des travailleurs en utilisant un système d'arrêt de chute adéquat.

Découvrez aussi notre gamme d'escabeaux pour professionnels ainsi que notre sélection d'échafaudage roulant.

Caractéristiques techniques de la plateforme rayonnage

Matière : Aluminium

Charge maximale : 150 kg

Dimensions et poids :

(1)	(m)	(2) (m)	(m)	(m)	(m)	(L x l x P) (m)	Kg (kg)	Étayages	Levier	Rampes
5	1.27	3.30	2.27	1.29	1.38	2.53 x 0.91 x 0.22	23.40	Oui	Non	Non
6	1.53	3.50	2.52	1.43	1.77	2.81 x 0.91 x 0.22	24.90	Oui	Non	Non
7	1.78	3.80	2.78	1.57	1.90	3.09 x 0.91 x 0.22	32.40	Oui	Oui	Non
8	2.04	4.00	3.03	1.71	1.90	3.37 x 0.91 x 0.22	35.50	Oui	Oui	Oui
9	2.29	4.30	3.28	1.85	2.34	3.65 x 0.91 x 0.22	40.10	Oui	Oui	Oui
10	2.54	4.50	3.54	1.99	2.34	3.93 x 0.91 x 0.22	40.60	Oui	Oui	Oui
11	2.80	4.80	3.79	2.13	2.34	4.21 x 0.91 x 0.22	42.80	Oui	Oui	Oui
12	3.05	5.00	4.04	2.27	3.05	4.49 x 0.91 x 0.22	46.80	Oui	Oui	Oui
14	3.56	5.50	4.55	2.55	3.05	5.05 x 0.91 x 0.22	49.20	Oui	Oui	Oui

Visuels non contractuels *(1) Plancher compris* *(2) Hauteur de travail maxi donnée à titre indicatif.*